

Octobre 2008 - n°69

PONTCARRÉ

La Fête de la forêt



Village forestier
de la Brie

S O M M A I R E

Edito	page	3
Vie Municipale	pages	4 à 12
Vie Scolaire	pages	13 - 14
Vie associative sportive	pages	15
Vie associative culturelle	pages	16 à 17
Divers	pages	17 à 20

Vous désirez rencontrer vos élus mais vous ne connaissez pas bien leurs noms, consultez cette présentation succincte, elle vous servira de guide :

MAIRE

Tony SALVAGGIO,

MAIRES-ADJOINTS

Catherine TOURNUT Finances, vie économique et culturelle.

Roland LEROY, Voirie

Anne-Marie VUILLAUME, Scolaire et Sociale

Serge LANGE, Urbanisme et Aménagement

Bruno LACROIX, Vie Associative et Animation

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Marie-Anne PINTO, Communication

Denis THOUVENOT, Cadre de vie - Environnement

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Thomas ARRIAS, Jeunesse et sports

Danielle GIRAUD, Animation et sports

Régis GOSSELIN, Animation jeunesse

Axel JEAN, Social et scolaire

Marc VALETTE, Vie économique

Claude MACLE, Travaux

Jean-Luc LANFRANCHI, Information

Moheiz SAKOUHI, Jeunesse et sports

Corinne GABILLARD, Social et scolaire

André LEFRANCOIS, Cadre de vie

Elisabeth ZOGHLAMI, Aménagement Urbanisme

Bulletin municipal tiré à 1100 exemplaires

Directeur de la publication : Tony SALVAGGIO

- Rédactrice en chef : Marie-Anne PINTO

- Rédaction : Commission Communication et Information

- Conception graphique, réalisation et impression :

AZAPRIM - Lagny sur Marne - 01 60 07 79 45

- Crédits photos : JP DEGEORGES - Marie-Anne PINTO, les écoles et les associations

- Régie publicitaire : ARIA



Photos de couverture : La Fête de la forêt

Madame, Mademoiselle, Monsieur,



Cette année encore la rentrée scolaire s'est déroulée dans d'excellentes conditions grâce au travail de préparation réalisé par le personnel municipal et le corps enseignant.

Comme chaque année, d'importants travaux d'aménagement et d'entretien ont été réalisés dans notre groupe scolaire. Une sixième classe primaire, a vu

son ouverture effective grâce à la mobilisation des parents, des enseignants ainsi qu'aux négociations que j'ai pu mener au nom de la municipalité. Cette ouverture a nécessité la réfection complète et l'aménagement d'une classe.

Grâce à cette ouverture nos enfants et leurs enseignants auront la chance de pouvoir travailler dans de meilleures conditions, ce dont bien sûr je me félicite. Je remercie Anne-Marie Vuillaume, Maire-adjoint à la Vie scolaire, Monsieur Berg, Secrétaire Général, le personnel municipal, ainsi bien sûr, que les enseignants, qui grâce à leur travail et à l'organisation mise en place ont une fois de plus permis aux enfants de bien vivre ce début d'année scolaire.

Le forum des Associations qui s'est déroulé samedi 13 septembre a une fois encore rencontré un vif succès auprès des Pontcarréens venus nombreux. La manifestation s'est déroulée à la salle des Fêtes et à la Maison des Associations et de la Culture. Cette journée a été ponctuée par des démonstrations sur scène, notamment de la danse (ACAP) et du club des arts martiaux de Pontcarré. Plusieurs centaines de Pontcarréens ont pu découvrir que, grâce à tous les bénévoles, notre village peut se prévaloir d'une réelle vie associative (sportive, artistique, culturelle, ludique...). Les choix ne manquant pas, les inscriptions ont, pour certaines associations, été complètes avant la fin de la journée. Merci à tous ceux qui travaillent dans l'ombre et grâce à qui fonctionne cette belle aventure.

Le centre de Loisirs est à présent entièrement géré par la commune. Après une année d'activité très positive, tant par la satisfaction des parents et des enfants, que par la fréquentation du centre, il a été décidé, comme nous nous y étions engagés pendant la période électorale, de pérenniser ce service en le prenant en régie directe. Des personnels (directrice et animateurs) compétents et habilités ont été recrutés et font maintenant partie des agents communaux. Ce dossier aura mis moins de trois ans pour être complètement abouti, proposant un service que beaucoup de parents n'espéraient pas dans une commune rurale. Bien sûr, la pression financière restant à notre charge, déduction faite de la participation des parents et des subventions, est importante, notamment en raison des charges de personnel. Je considère cependant avoir fait un choix de politique générale correspondant à l'attente du plus grand nombre. S'il est évident que l'on ne peut pas réaliser les vœux ou les inspirations de chacun, et malgré ce que colportent parfois certaines personnes, nous continuons à

assumer les choix faits pour le bien être des Pontcarréens, tout en respectant nos finances.

Dans le cadre d'amélioration du service public à la population, les horaires d'ouverture de la Mairie ont été modifiés. L'accueil du public a été élargi. Nous sommes ouverts tous les matins ainsi que deux après-midi par semaine (mercredi et vendredi) jusqu'à 18h.

Avant de conclure je souhaite évoquer la mise en place d'un service d'accueil des élèves en cas de grève des personnels enseignants. Alors que l'Etat est seul maître de ce qui se passe durant le temps scolaire, celui-ci n'hésite pas à se défausser sur les communes.

Si l'on peut être favorable à la mise en place d'un service minimum, comment considérer que ce ne soit pas à l'Education Nationale de l'assumer en interne mais aux communes ? Pour résumer, ce sophisme : « de service d'accueil scolaire est une compétence de l'État, il ne peut ou ne veut se donner les moyens de le faire, il incombe donc aux communes de se substituer à lui ».

Déjà responsables des bâtiments, nous pouvons bien nous occuper de ce qui se passe à l'intérieur ! En cas de grève d'une certaine ampleur, mais demain, pourquoi pas pour toutes absences ?

En plus de l'impossibilité pratique d'assurer le service d'accueil, quid de la possibilité de recruter au pied levé, pour quelques heures, un personnel qui permette d'assurer ce service dans des conditions qui ne soient ni acrobatiques ni dangereuses ?

Je conclurai en déclarant que : Rendre obligatoire ne permet pas de rendre possible ce qui ne l'est pas. Si tel était le cas, les maires ruraux proposeraient volontiers de rendre le bon sens obligatoire pour éviter des projets de loi de cette nature.

Dernier point et non des moindres, l'occupation de terrain limitrophe par les gens du voyage.

Une fois encore la fin de l'été a vu l'installation d'un campement sur la commune. Ce problème récurrent devait se résoudre par un aménagement anti-intrusions. Le calendrier des vacances a fait que l'entreprise désignée n'est pas intervenue entre la mi-juillet et fin août. Les travaux s'effectueront donc immédiatement après le rendu de la décision judiciaire et le départ ou l'expulsion de ce groupe.

L'Agence des Espaces Verts s'est engagée à respecter la promesse d'amélioration et de renforcement de ces défenses. Nous ne pouvons que prendre notre mal en patience. Croyez bien que tout est fait dans le cadre juridique ainsi que dans la recherche des solutions pour minimiser les risques d'intrusion.

Soyez certains que tous les élus continueront à mettre tout en œuvre pour qu'il fasse encore et toujours bon
«Vivre à Pontcarré»

Tony SALVAGGIO
Maire de Pontcarré

Vice Président de la Communauté de Communes
de la Brie Boisée en charge de l'Action Sociale.

Préservation et sauvegarde du Patrimoine Pontcarréen

Travaux de l'Eglise Saint-Roch :

L'Eglise de Pontcarré, construite au XVII^{ème} siècle sur les ruines d'une chapelle datant du XV^{ème}, présente des signes alarmants pour sa pérennité.

Des travaux de gros œuvre vont être entrepris afin de remédier aux outrages du temps. Les piliers soutenant la nef et les collatéraux, constitués de troncs d'arbre chemisés dans du plâtre, sont atteints par l'humidité qui menace leur solidité, ils vont être assainis et renforcés, les murs gorgés de salpêtre, seront entièrement réenduits, les soubassements en bois, usés par le temps et l'humidité ambiante, seront refaits à neuf et à



l'identique, le sol entièrement remanié, et pour combattre cette humidité, un chauffage au gaz naturel y sera intégré, l'installation électrique sera complètement remise aux normes en vigueur.

Il est bon de rappeler que des travaux d'assainissement des fondations des murs porteurs ont été effectués une première fois en 1989 et une seconde fois en 2003. Les abords et



particulièrement le parvis seront réaménagés conformément et parallèlement au projet d'étude de la requalification de la Grande Rue à l'entrée nord de la commune.

Les œuvres d'art, notamment la pierre gravée qui est au dessus du bénitier, à droite en entrant dans le narthex, ainsi que le tableau représentant la Vierge et l'enfant qui se situe sur le mur ouest, seront rénovées par une société spécialisée, recommandée par le bureau des Architectes de France.

Ces travaux devraient commencer début décembre 2008 et durer environ quatre mois, pendant cette période les messes seront dites dans la salle "Edith Piaf" à la Maison des Associations.

Le financement, fait l'objet d'un contrat rural, d'une durée de trois ans, celui-ci est subventionné à hauteur de 45% par la Région, 35% par le Département, les 20% restant sont à la charge de la Commune.

*Roland Leroy
Maire Adjoint Voirie Travaux
Claude Macle
Conseiller Délégué aux Travaux*

Travaux

La Place Brantôme va changer de physionomie. Dans un premier temps et ce, courant octobre, un jeu pour les jeunes enfants va être posé. Par la suite une surface entourant ce jeu sera paysagée. La fréquentation importante de cette place par les parents avec leurs enfants nécessitait que la municipalité budgete cette année une somme conséquente pour cet aménagement.

Fête du 14 Juillet

Pour un mois de juillet, la soirée s'annonçait plutôt fraîche. Heureusement que DJ Flo Animation était là pour réchauffer l'atmosphère, animant le bal où un nombreux public avait répondu présent à notre invitation. Pendant que les ados et les adultes s'adonnaient à la techno-danse, les enfants, accompagnés de leurs parents et munis de lampions mis gracieusement à leur disposition par la Municipalité, ont défilé dans les rues. De retour sur l'esplanade de la salle des Fêtes, et en attendant le feu d'artifice, la soirée s'est poursuivie à la lumière des projecteurs et au rythme de la musique. Vers 23h00, le feu d'artifice a illuminé le ciel de notre commune sous les applaudissements des spectateurs. Rendez-vous est donné l'année prochaine pour une nouvelle édition du 14 juillet.

*Bruno Lacroix
Maire Adjoint*



Fête de la Forêt

Dimanche 5 octobre a eu lieu notre traditionnelle fête de la forêt. Malheureusement le temps n'était pas au beau fixe, et c'est avec le vent et sous quelques pluies éparées que nous avons malgré tout maintenu cette manifestation.

Les poneys et accro-branches étaient au rendez-vous ainsi que de petits jeux de chamboule-tout, pêche aux canards et autres.

Malgré le mauvais temps, plusieurs Pontcarréens ont accompagné leurs enfants qui ont pu participer aux différentes activités sans trop d'attente (une fois n'est pas coutume !)

Merci à tous les participants, petits et grands qui ont bravé, malgré tout, ce temps très automnal pour venir se dégourdir dans notre belle forêt.

Rendez-vous l'année prochaine et croisons les doigts pour que cette fois-ci le soleil soit présent.



Forum des Associations

Le 13 septembre 2008, les associations se sont regroupées afin d'accueillir les Pontcarréens qui souhaitent s'inscrire aux différentes activités (sportives, culturelles ou autres).



Comme l'année passée, nous avons investi la salle des fêtes de la forêt, mais compte tenu du nombre d'associations représentées, il a été nécessaire de s'installer dans la maison des associations.



Des démonstrations de CHANBARA, (arts martiaux de Pontcarré) de SALSA, MODERN JAZZ (ACAP) ont animé cette journée bien sympathique.

Si vous n'avez pu vous rendre au forum, le guide des associations est toujours disponible en mairie pour vous permettre de joindre les dirigeants des diverses associations.

Bonne rentrée à tous.

*Danielle Giraud
Animation*



Forum des Associations



Vie Municipale

Bibliothèque



➤ Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 16 h 30.

➤ Samedi de 10 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 16 h 30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 JUILLET 2008 -

L'an deux mille huit, le seize juillet, à vingt heures quarante-cinq, considérant que le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre en date du 8 juillet 2008 n'a pu se tenir le 12 juillet 2008 à 10 heures faute de quorum, en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal légalement convoqué s'est de nouveau réuni en séance ordinaire à la Mairie de Pontcarré sous la présidence de Monsieur Tony SALVAGGIO, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Tony SALVAGGIO, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne-Marie VUILLAUME, Monsieur Roland LEROY, Monsieur Serge LANGE, Monsieur Bruno LACROIX, Madame Corinne GABILLARD, Monsieur Régis GOSSELIN.

Etaient absents :

Monsieur André LEFRANÇOIS (pouvoir à Monsieur Roland LEROY), Monsieur Axel JEAN (pouvoir à Monsieur Bruno LACROIX), Monsieur Marc VALETTE (pouvoir à Madame Anne-Marie VUILLAUME), Monsieur Jean-Luc LANFRANCHI, Madame Danielle GIRAUD (pouvoir à Monsieur Tony SALVAGGIO), Monsieur Moheiz SAKOUHI (pouvoir à Monsieur Serge LANGE), Madame Elisabeth ZOGHLAMI (pouvoir à Madame Corinne GABILLARD), Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Marie-Anne PINTO (pouvoir à Monsieur Régis GOSSELIN), Monsieur Thomas ARRIAS, Monsieur Claude MACLE (pouvoir à Madame Catherine TOURNUT),.

Secrétaire : Madame Catherine TOURNUT.

L'ordre du jour porté sur la convocation était le suivant :

1. Fixation des tarifs des emplacements pour les ventes de type brocante, vide grenier
2. Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet
3. Aménagement du temps de travail du personnel communal
4. Subvention à l'association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif de Seine et Marne
5. Questions Diverses

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 juin 2008 qui est adopté à l'unanimité.

1. Fixation des tarifs des emplacements pour les ventes de type brocante, vide grenier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de fixer le tarifs des emplacements pour le prochain troc et puces organisé par la commune en septembre prochain. Il propose au Conseil de fixer le tarif des emplacements sur la voie publique pour les ventes de type brocante, vide grenier, organisées par la commune comme suit :

- 10 € l'emplacement de 3 mètres linéaires par jour pour les habitants de la commune,
- 15 € l'emplacement de 3 mètres linéaires par jour pour les personnes extérieures à la commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Décide** de fixer le tarif des emplacements sur la voie publique pour les ventes de type brocante, vide grenier, organisées par la commune comme suit :

- 10 € l'emplacement de 3 mètres linéaires par jour pour les habitants de la commune,
- 15 € l'emplacement de 3 mètres linéaires par jour pour les personnes extérieures à la commune.

2. Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs du personnel communal en supprimant un poste vacant non susceptible d'être pourvu.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 33,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2008,

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de supprimer un emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (27/35^{ème}).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la suppression d'un poste d'agent d'animation d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (à raison de 27/35 heures hebdomadaires, soit 27/35^{ème} d'une durée hebdomadaire à temps complet).

3. Aménagement du temps de travail du personnel communal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 33,

Vu le Décret 815 du 25-8-2000, art. 3 modifié par le Décret 623 du 12-7-2001, art. 1 et 3,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2008,

Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'aménager les horaires de travail pour le personnel du service animation de la commune nouvellement créé à la suite de la prise en régie de la gestion de l'accueil de loisirs. Il précise que cet aménagement basé sur l'annualisation du temps de travail a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire qui a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'aménager les horaires de travail pour le personnel du service animation de la commune sur la base d'une annualisation du temps de travail.

4. Subvention à l'association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif de Seine et Marne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget communal,

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention à l'association de Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif de Seine et Marne.

Monsieur GOSSELIN demande des précisions sur l'activité de cette association. Monsieur le Maire précise qu'elle agit dans le domaine de la prévention de la délinquance avec un suivi des jeunes en difficulté pour éviter dans la mesure du possible toute récidive.

Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Décide** de verser une subvention de 100 € à l'association de Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif de Seine et Marne
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prélevés sur le compte 6574.

5. Questions Diverses

En application du Code Générale des Collectivités Territoriales, article L 2122-23, Monsieur le Maire rend compte des opérations conclues en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire a, au nom de la commune :

- par décision n° 2008.03 en date du 16 juin 2008 décidé de recourir au Cabinet d'Avocats SCP FRANC-VALLUET sis 13, boulevard Malesherbes 75008 Paris pour étudier la légalité d'un projet d'urbanisme déposé par la S.C.I. Global Immo sise 97, rue Constantin Limpens 94490 Ormesson-sur-Marne.
- par décision n° 2008.04 en date du 16 juin 2008 décidé de recourir au Cabinet d'Avocats SCP FRANC-VALLUET sis 13, boulevard Malesherbes 75008 Paris pour étudier un litige concernant un marché public.
- par décision n° 2008.05 en date du 18 juin 2008 décidé de signer une convention d'appui juridique avec le Cabinet d'Avocats SCP FRANC-VALLUET sis 13, boulevard Malesherbes 75008 Paris. Il précise que cette convention est forfaitaire.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification des horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1er septembre prochain. La Mairie ouvrira désormais ses portes le vendredi après-midi de 14 heures à 18 heures et fermera chaque mercredi à 18 heures dans un souci d'amélioration du service rendu aux administrés.
- Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes dans l'assistance.
 - Monsieur LANDRY demande des précisions sur le recours au cabinet d'avocats en matière d'urbanisme.
 - Monsieur le Maire précise que dans le cadre d'un refus de permis de construire il a demandé des garanties juridiques pour éviter tout recours éventuel.

L'ordre du jour étant clos, la séance du Conseil est levée à 21 heures.

Pontcarré, le 23 juillet 2008

Le Maire,
Tony SALVAGGIO.



Bourse aux jouets Ne jetez plus vos jouets !!!



Livres, jeux de société, dinettes, petites voitures, poupées, peluches, puzzles, figurines, robots, jeux de construction, déguisements, jouets de bébé, etc ...

Un appel à vos dons sera publié dans le prochain flash de novembre pour la « bourse aux jouets » qui se déroulera le

« samedi 13 décembre 2008 »
à la salle des fêtes



L'intégralité des recettes et des jouets invendus sera versée à l'association départementale des « Restaurants du Cœur »
Corinne Gabillard – Conseillère Municipale – Affaires sociales c.gabillard@mairiepontcarré.net

A vos Agendas

Prochaines fêtes organisées par la Municipalité

TELETHON

le samedi 5 décembre

MARCHE DE NOEL

le samedi 20 et dimanche 21 décembre

Place de la Mairie avec animation en présence du Père Noël

NOUVEAU

du mercredi 10 au samedi 20 décembre

Dizaine commerciale organisée par les commerçants de notre commune



Animation inhabituelle ce jeudi matin à 7 heures 30, place de la Mairie. Un car nous attend pour le traditionnel voyage organisé pour nos aînés par le Centre Communal d'Action Sociale. Près de soixante personnes ont répondu présentes. Tout le monde est là, alors départ pour la première étape de cette journée : Saint-Bris-le-Vineux.

Surplombant les méandres de la rivière, perdue dans la large vallée située à flanc de coteau, une porte grande ouverte sur l'inconnu nous attend. Le car nous dépose à l'intérieur de la cave, et, à plus de 50 mètres sous la colline de Bailly, le mystère de la cave Bailly Lapiere se dévoile enfin. Nous sommes dans une ancienne carrière, d'où a été extraite de la pierre qui a servi à l'édification de quelques uns des plus beaux monuments du patrimoine bourguignon et français. De vastes galeries, façonnées par la main de l'homme dès le 12ème siècle s'étendent sur plus de quatre hectares. L'exploitation a cessé au début du 20ème siècle, mais l'endroit

garde encore la mémoire du travail des hommes, en effet de nombreuses traces d'aiguilles, de lances ou encore de lampes à huile sont encore visibles. Cette carrière a ensuite été utilisée comme champignonnière après guerre et elle abrite aujourd'hui plusieurs millions de bouteilles.

Pris par le récit et les explications de notre guide, nous nous laissons surprendre par les jeux d'ombre et de lumière de ce lieu unique. Nous admirons les chefs-d'œuvre de plusieurs artistes contemporains et pouvons toucher cette pierre froide et lumineuse. Mais un autre mystère, tout aussi fascinant, se dévoile à nous : la naissance des Crémants et le secret des bulles enfermées dans les bouteilles. Après avoir fait honneur à la dégustation proposée à l'issue de la visite, nous reprenons la route en direction de Toucy pour le déjeuner.

L'après midi nous fait faire un bond dans l'histoire. En effet nous voilà revenus huit siècles en arrière. Nous sommes au XIIIème siècle, sur le chantier de construction d'un château fort. Cela se passe au coeur de la Puisaye, dans l'Yonne en Bourgogne.



Une cinquantaine d'ouvriers relèvent un défi hors norme : construire aujourd'hui un château fort selon les techniques et avec les matériaux utilisés au Moyen Âge.

Au milieu d'un espace naturel mettant à disposition toutes les matières premières nécessaires à la construction : pierre, bois, terre, sable, argile..., des carriers, tailleurs de pierre, maçons, bûcherons, charpentiers, forgerons, tuiliers, charretiers, vanniers, cordiers... bâtissent jour après jour un véritable château fort sous les yeux de milliers de visiteurs.

Ce chantier, débuté en 1997, devrait durer environ 25 ans.

L'intérêt majeur d'une telle aventure réside dans l'observation des différentes phases de travaux.



Chaque étape de construction est unique et constitue un événement en soi. Guédelon est un chantier scientifique, historique, pédagogique, touristique et humain.

De l'avis général, tout le monde a passé une agréable journée, alors, ... si l'année prochaine on osait deux jours ???

*Catherine Tournut
Maire Adjoint*



VIOLETTE RADIGON

Violette Radigon nous a quittés le 3 juin dernier dans sa 85^e année.

Qui ne connaissait pas Violette à Pontcarré et bien au-delà ?

Qui ne s'est pas interrogé sur cette petite bonne femme toujours agitée, toujours en révolution ? Si Violette n'avait pas été engagée comme elle l'était avec une foi peu commune, si Violette n'avait pas milité comme elle l'a fait dans le monde associatif et particulièrement au Conseil Pastoral et à l'Hospitalité (Association de bénévoles au service des malades, de ceux qui souffrent, de ceux qui sont en fin de vie) à ce moment là j'aurais peut-être osé donner un autre titre à ces quelques lignes qui aurait alors été libellé ainsi : "Violette la gardienne du temple", car le contenu de cette expression veut bien dire ce qu'il veut dire et sans jeux de mots.

Violette était d'un abord rugueux et abrupte, mais effectivement il ne fallait pas lui en compter et au-delà d'une apparence de radicalité qui a provoqué chez tel ou tel, peu nombreux, quelques fâcheries, quelle générosité, quelle disponibilité, quel enthousiasme quand elle était emportée par son rire clair. Au-delà des apparences, elle supportait plutôt bien quand on la « charriait » et que l'on se moquait d'elle et de sa vigilance. Elle qui disait toujours "Il suffit d'aimer". Pas si simple et je dirai même que venant d'une autre personne qu'elle, on n'aurait pu s'empêcher de penser "Quelle naïveté !". Pourtant son regard parlait pour elle et disait silencieusement et en toute simplicité aux Hommes et aux Femmes de bonne volonté "Je vous aime".

Bernard Landry

Fête de la Musique

Le 21 Juin 2008 s'est déroulée la fête de la musique dans une ambiance conviviale et par un temps magnifique. La soirée a débuté avec la participation de Fabien BESNARD, jeune Pontcarréen, qui nous a interprété quelques morceaux de son répertoire au saxo, ensuite les groupes :

les BLATTES • CELESTINS • TRUCULENT DOM VERA

nous ont offert également un spectacle de qualité. Signalons que pour certains d'entre eux, il s'agissait de leur première prestation publique.

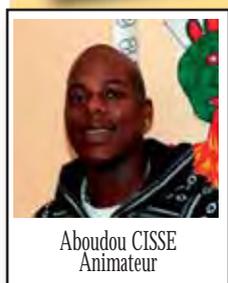
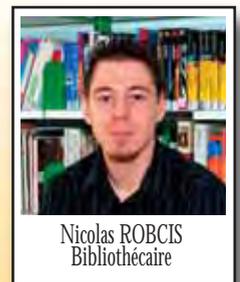
Le feu de la St JEAN, toujours aussi magique et fascinant a clôturé cette fête, pleine d'entrain.

Merci à vous, qui êtes venu écouter de la musique ou danser, et à tous les bénévoles qui nous ont aidé. Nous vous donnons rendez vous en juin 2009 pour une nouvelle fête de la musique



Vie Municipale

Nouveaux visages



Rentrée scolaire

Section primaire

Une rentrée 2008/2009 un peu exceptionnelle puisqu'elle voit l'ouverture d'une 6ème classe en section primaire à la grande satisfaction de tous et grâce à la mobilisation des enseignants, des représentants des parents d'élèves très impliqués et de la municipalité. Les conditions de travail des enseignants et des élèves vont être considérablement améliorées du fait des classes moins chargées.

CP	: 24 élèves
CE1 / CP	: 18 élèves
CE1	: 23 élèves
CE2	: 28 élèves
CM1	: 21 élèves
CM2	: 25 élèves

Section maternelle

Même équipe enseignante pour accueillir les enfants bien dopés par 2 mois de vacances. Que des sourires sur les visages et une grande joie de retrouver le chemin de l'école.

37 enfants ont fait leur première rentrée scolaire accompagnés des parents et beaucoup d'entre eux de leur petit frère ou petite soeur.

Pas de risque de fermeture de classe assurée pour plusieurs années au vu de tous ces futurs écoliers. Cela est très encourageant pour la municipalité qui investit prioritairement dans le secteur enfance.

Petite section	: 25 élèves
Petite et moyenne section	: 26 élèves
Moyenne et grande section	: 27 élèves
Grande section	: 26 élèves



Nouveautés pour cette rentrée scolaire :

- Uniformisation des heures de sorties de l'école maternelle et primaire 11 h 30 et 16 h 30
- Suppression de l'école le samedi matin, remplacée par la mise en place de 2 heures d'aide personnalisée aux élèves.
- Mise en place d'une pause méridienne sur le temps repas : des activités de tous genres sont proposées aux enfants (de primaire dans un premier temps)
- Permanence de la commission scolaire sur rendez-vous aux jours et heures suivants :

- Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 16 h à 18 h 30
- Le samedi de 10 h à 12 h



Centre de loisirs et accueil périscolaire 2008/2009 :

Le centre de loisirs devient un service géré en totalité par la municipalité d'où la création de plusieurs postes :

- une directrice, diplômée du BAFD, Amandine,
- une directrice adjointe, diplômée du BAFD, Isabelle, qui est aussi responsable du personnel de l'école et du temps repas,
- des animateurs diplômés du BAFA, Aboudou, Charlotte et Aurélie
- l'équipe est renforcée par Wesley, apprentie, qui prépare un CAP de la petite enfance en alternance.

Les horaires restent les mêmes soit :

- accueil périscolaire de 7 h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h
- le mercredi de 7h30 à 19h
- les vacances scolaires de 7h30 à 19h

Nous informons les parents que le centre aéré sera ouvert en juillet 2009 du jeudi 2 au vendredi 31 juillet.



Etude surveillée :

Les enfants restant à l'étude sont pris en charge par un animateur et une personne de service à 16h30 qui encadrent le temps du goûter. A 17 h les enseignants assurant l'étude prennent le relais et aident aux devoirs jusqu'à 18h. A la sortie, soit les enfants rentrent chez eux, soit ils sont attendus par une animatrice s'ils doivent aller au centre de loisirs.



Rentrée scolaire



Le Maire et tous les élus souhaitent la bienvenue aux nouveaux enseignants et nouveau personnel.
A tous, une très bonne année scolaire.

Anne-Marie VUILLAUME
Maire Adjoint Commission Scolaire

Corinne GABILLARD & Axel JEAN
Conseillers municipaux Commission Scolaire

Aide aux devoirs pour les collégiens

Nous rappelons aux parents que l'aide aux devoirs reprend après les vacances de Toussaint. Celle-ci sera assurée par des étudiants. Cette aide sera proposée cette année le samedi en plus du mercredi. Pour tout renseignement et inscription, s'adresser en Mairie.



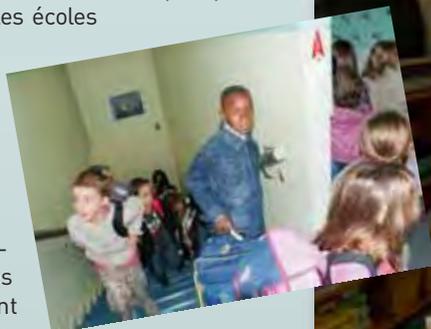
Entretien et petits travaux :

Merci au personnel des services techniques pour leur intervention dans les écoles pendant les congés. Ils ont fait le maximum pour que tout soit remis en état et les demandes des enseignants satisfaites.

La 6^{ème} classe de primaire a été rénovée. Tous les rideaux vieillissant ont été descendus et vont être remplacés par la pose de stores extérieurs.

Les murs du préau de la maternelle ont été repeints. A l'extérieur, un coup de peinture blanche a redonné un peu d'éclat à l'école.

Merci au personnel de service qui a passé plusieurs semaines à tout nettoyer du plus petit jeu au plus pénible tel que le décapage des sols.





Congés scolaires

	ZONE C
TOUSSAINT	Samedi 25 octobre 2008 Jeudi 6 novembre 2008
NOEL	Samedi 20 décembre 2008 Lundi 5 janvier 2009
HIVER	Samedi 14 février 2009 Lundi 2 mars 2009
PRINTEMPS	Samedi 11 avril 2009 Lundi 27 avril 2009
VACANCES D'ETE	Jeudi 2 juillet 2009

Le carreau de PONTCARRÉ



Pour la plupart des associations de notre village une nouvelle saison commence, pour nous, l'heure du bilan approche, bien que la saison concernant les compétitions

ne soit pas complètement terminée, le samedi 22 novembre clôturera la fin des concours officiels.

Au point de vue des résultats sportifs, le bilan est mitigé, avec de bonnes choses dans l'ensemble et dans d'autres domaines des résultats inférieurs à ceux de 2007.

En ce qui concerne les joueurs individuels, satisfaction au niveau de la participation, le club de Pontcarré a bien été représenté sur tous les terrains de Seine et Marne et les résultats positifs se sont fait sentir par la même occasion. Deux de nos joueurs, Gérard BERTHE et Rodolphe CAMIER accèdent en catégorie supérieure et rejoignent un

troisième déjà consacré l'an passé.

Concernant la représentation du club par équipes, nous étions engagés sur plusieurs tableaux : Coupe de France : notre équipe a été éliminée au premier tour par Coulommiers ; Coupe de Seine et Marne, deux équipes engagées : une éliminée au premier tour par Pontault, la deuxième perd au troisième tour face à Noisiel.

Championnat par équipe de Seine et Marne, deux équipes engagées, une en 4^{ème} division qui termine 3^{ème} sur 8 et n'accède pas en 3^{ème} division à un point près ; l'autre jouait en 3^{ème} division et termine 2^{ème} sur 8 de son groupe et accède en 2^{ème} division.

Bravo à tous les joueurs qui ont su porter très haut les couleurs de notre village.

Au niveau du loisir toujours beaucoup de monde en semaine sur le terrain, nous avons fait en moyenne 1 concours tous les mois ouvert à tous. Trois challenge ont été mis sur pied, le 16 février coupe Joseph PORET, le 31 mai challenge Serge PANSKI et à venir le 2 novembre le challenge Alain VAUDAN.

Nous organisons aussi notre traditionnel

loto, le **samedi 8 novembre 2008** à la Salle des Fêtes de Pontcarré où nous vous attendons très nombreux.

Avant de terminer cet article nous remercions la Municipalité pour l'aide apportée à notre association au moment de nos manifestations, ainsi que le Service Technique de notre commune souvent sollicité, et qui a toujours répondu présent pour nous épauler. N'oubliez pas notre Assemblée Générale prévue le **samedi 6 décembre au Foyer Rural**, nous comptons sur votre présence.



ACAP

«La danse est le plus sublime, le plus émouvant, le plus beau de tous les arts parce qu'elle n'est pas une simple traduction ou abstraction de la vie, c'est la vie elle-même» (Henry HAVELOCK ELLIS)

Septembre est arrivé avec toutes les bonnes résolutions de la rentrée !

Parmi toutes les nouvelles activités, vous avez été nombreux à choisir la danse et le fitness !

Nous vous en remercions !

Au programme cette année : les cours que

vous connaissez déjà pour les grands et les petits, modern jazz, initiation à la danse, salsa, reggae ton, hip hop, et de nouvelles activités qui vous sont proposées :

- Latin training (fitness avec des enchaînements et chorégraphies latino)
- Néo-classique (1 base classique teintée de jazz)

Notre équipe de professeurs s'est étoffée de nouveaux membres : Patrick et Sullivan.

David continue de faire aimer le hip hop à tous les amateurs et Ludivine nous prépare son bébé, elle reviendra au mois de mars pour reprendre ses cours du mardi et du mercredi.

Nous vous proposerons également une soirée à thème au mois de février, avec stage, repas et soirée dansante.

Notre spectacle de fin d'année aura lieu en juin comme les années précédentes.

N'hésitez pas à venir consulter notre site Internet pour toute information :

<http://acap.pontcarre.free.fr>

A très bientôt

Fabienne Alisé Georget - Présidente



«EN SCÈNE»

Une rentrée très dense pour cette nouvelle saison 2008-2009...



En effet, 19 enfants se sont inscrits pour participer à l'activité théâtre et fouler les planches qui font, depuis plus de 13 ans maintenant, partie de notre outil de travail. Ils sont jeunes, entre 8 et 13 ans, et à priori plein d'entrain. Ils semblent tous très motivés et nous réservent, sans aucun doute, de bonnes surprises tant sur le plan de la spontanéité que sur celui de leur aisance très naturelle de leur jeune âge.

Côté un peu plus grands, 6 ados se partageront l'affiche pour une pièce qui se jouera en principe fin mars, mais pour le moment les choses se mettent tout juste en place.

Côté encore plus grands (vous remarquerez que je n'ai pas dit «plus vieux» !), les adultes ont démarré les répétitions d'une pièce très très drôle, choisie avant les congés d'été. Les plus courageux d'entre nous ont déjà appris un certain nombre de page pendant leurs vacances.

Pour tous ces chantiers, nous préférons pour l'instant garder la surprise du contenu, nous lèverons le voile dans une prochaine édition avant le vrai lever de rideau...



La section "jeune" de la saison 2007-2008

Pour infos et pour vous permettre dès à présent de réserver vos soirées, voici les dates de nos prochaines représentations qui auront lieu à la Salle des Fêtes de la Forêt

Le samedi 28 mars 2009 : Grande pièce présentée par les Ados

Le vendredi 3 avril et le samedi 4 avril : Grande pièce présentée par les Adultes

Le samedi 13 juin : Spectacle de fin d'année présenté par les enfants et les Ados

Pour toutes ces soirées, des permanences de réservations (diffusées sur flash info) seront tenues par des bénévoles de la troupe quelques semaines avant les représentations avec des tarifs dégressifs en fonction du nombre de spectacles réservés.

A très bientôt sur les planches...

Marie-Anne PINTO
Présidente



La section "ados" de l'an passé



Les familles sous le charme du talent de leurs enfants.

Un peu d'histoire locale...

Comme chaque année la journée des associations a rassemblé les nombreuses associations qui font la vie de la commune. L'Amicale des Anciens Combattants de Roissy/ Pontcarré y participait. Les deux associations d'anciens combattants, celle de Roissy et celle de Pontcarré se sont rejointes en 1950 et ont pris l'intitulé actuel.

«Le vendredi 10 mars 1922, à 8 heures du soir, les membres de l'Amicale des Anciens Mobilisés de la commune de Pontcarré se sont réunis, salle Tual, pour versements de cotisation et affaires diverses» suit le nom des présents...

«A l'avenir, les réunions auront lieu, sans convocation, le deuxième jeudi, dernier mois de chaque trimestre, à 8h du soir».

Cotisation annuelle : 1 franc

L'Amicale fonctionnait comme une société de secours mutuel aidant les adhérents en difficulté, vivant des cotisations, des fêtes, des dons.

Après un refus d'adhérer à l'U.N.C., le regroupement des deux amicales de Roissy et Pontcarré a été bénéfique aux deux associations : défense des intérêts des amicalistes, entretien du souvenir des combattants, participation à diverses activités, rencontres amicales etc...

L'Amicale des Anciens Combattants de Roissy/Pontcarré comme toutes les associations d'anciens combattants, voit diminuer son nombre de participants et, heureusement, aucun renouvellement ne peut se faire. Pour poursuivre son action, elle accepte de nouveaux membres plus jeunes, qui n'ont jamais combattu mais qui ont le même désir de paix et de tolérance et qui acceptent d'informer le plus objectivement possible les jeunes générations des actions du passé afin qu'elles ne se renouvellent pas. C'est là le but des voyages annuels jeunes/anciens combattants sur un lieu de mémoire. Depuis 25 ans des classes des deux communes ont participé à ces sorties que nous espérons pouvoir poursuivre.

FUN Parc Loisir

Au cœur de la forêt

Mini Golf – Snack bar
Jeux extérieurs
Activités à thèmes manuelles et sportives
Jeux de pistes, concours, tournois
Cadeaux à gagner
Organisation d'anniversaires et d'autres fêtes

Pour tous renseignements, réservations et tarifs

Tél : 06 01 86 87 30
01 64 77 25 11
18 rue de la gare à Pontcarré

Parc ouvert les

Mercredi	10 h – 18 h
Week-end	10 h – 18 h
Jour férié	10 h – 18 h
Vacances scolaires	10 h – 18 h

Certains loisirs sont sous réserve des conditions climatiques

Accueil des écoles
centre de loisirs
Maisons de retraite
Centres spécialisés



Calendrier passage des encombrants année 2008 et du 1^{er} trimestre 2009

3^{ème} jeudi de chaque mois

- 20 novembre
- 18 décembre

- 15 janvier
- 19 février

- 19 mars

Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie

- ☞ lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h.
- ☞ mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- ☞ samedi de 10 h à 12 h 30.

Tél. : 01 64 66 31 55

Fax : 01 64 66 03 35

Et, toujours à votre disposition, le site Internet de la Mairie :

www.mairiepontcarre.net

RESEAU ONCOVAL

Association Loi 1901
Déclarée au Journal Officiel du 14 juillet 2001

La prise en charge du cancer à domicile

Le réseau de Cancérologie ONCOVAL, association Loi 1901, financé par la Sécurité Sociale, a été créé en 2001 pour améliorer la continuité des soins des personnes adultes atteintes de pathologie cancéreuse.

Ce dispositif repose sur une cellule de coordination chargée de coordonner et d'organiser la prise en charge en ville en lien avec les professionnels habituels du malade.

Le réseau Oncoval propose actuellement :

- Une évaluation médicale et infirmière afin d'organiser le retour et/ou le maintien du patient à domicile,
- Un soutien psychologique des patients eux-mêmes et/ou de leur entourage (famille, aidants, etc.) par des psychologues ayant signé une convention avec le réseau.

Pour obtenir de plus amples informations et/ou bénéficier des services du réseau Oncoval, contactez celui-ci au 01.49.83.18.29

ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Bon Loisirs Jeunes pour les 3 – 18 ans

(nés entre le 1^{er} septembre 1990 et le 31 décembre 2005)

Votre quotient familial est inférieur à 730 € et vous avez reçu des prestations familiales au titre du mois de juin 2008. Vous n'avez aucune démarche à faire, le formulaire du Bon Loisirs Jeunes (de couleur jaune) vous sera adressé courant septembre (un bon par enfant).

Si vous ne recevez pas de bon cette année, cela signifie que vous ne remplissez plus les conditions pour en bénéficier.

Le bon loisirs est une aide qui vous permet de financer :

Les frais d'inscription, de licence, d'assurance ou l'achat du matériel nécessaire à des activités culturelle (danse, musique, théâtre, cours de langue ...), sportives ou des journées en accueil (ex. centre de loisirs).

Les séjours de vacances (y compris les classes de mer, de découverte...), les loisirs ponctuels (piscine, cinéma, musée), cours particuliers de musique, danse... sont exclus de cette aide.

Ces activités doivent se dérouler en Seine et Marne et en dehors des vacances d'été. Elles doivent être organisées par une association Loi 1901 (déclarée en Préfecture), ou par une structure municipale ou para-municipale.

Le montant de l'aide varie de 40 € (si la dépense est inférieure, vous ne recevrez pas l'aide) à 84 € (montant maximum attribué).

L'aide vous sera versée directement selon le mode de règlement habituel de vos prestations, mais de manière distincte.

Vos démarches :

- Faire compléter le formulaire par l'organisateur de l'activité ou le fournisseur de matériel qui atteste le montant de la dépense,
- Nous adresser le formulaire accompagné des justificatifs de la dépense.

Attention ! ce bon a valeur de chèque. Si vous le perdez, il ne vous sera pas délivré de duplicata.

Ces bons sont valables pour l'année scolaire du 1^{er} septembre 2008 au 31 mai 2009



LE RECENSEMENT DES JEUNES A PARTIR DE 16 ANS

Cette formalité est obligatoire pour tous les jeunes gens (garçons et filles) de nationalité française et s'effectue dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire

Vous devez présenter en Mairie:

- Le livret de famille de vos parents
- Votre carte d'identité ou tout autre document prouvant votre nationalité française
- Un justificatif de domicile (facture E.D.F, eau, téléphone).

Une attestation de recensement vous sera délivrée à l'issue de cette démarche.

Vous serez ensuite convoqués à une journée d'information (**JAPD** : Journée d'Appel de Préparation à la Défense), à la suite de laquelle vous sera remis un Certificat de participation.

L'attestation ou le certificat vous seront réclamés pour vous inscrire **aux examens et concours** soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, etc..) et vous permettront **d'être inscrits d'office sur les listes électorales à 18 ans** si les conditions légales sont remplies.

Défaut de recensement :

Pour régulariser votre situation à tout moment, déclarez-vous auprès de la Mairie de votre domicile ou au consulat. L'attestation de recensement vous sera alors remise.

Serge Lange
Maire-adjoint
Correspondant Défense

L'ASSURANCE RETRAITE



Droit à l'information sur la retraite : coup d'envoi à la mi-septembre 2008

En Seine et Marne, 38 158 assurés devraient recevoir au cours du dernier trimestre 2008 un relevé de situation individuelle et 33 696 assurés une estimation indicative globale.

La deuxième campagne du droit à l'information se déroulera entre la mi-septembre et la fin novembre 2008.

Quatre générations d'assurés recevront un courrier les informant de leurs droits à la retraite.

- **Les assurés nés en 1958 et 1963** recevront un relevé de situation individuelle : récapitulatif de la carrière en France et des droits acquis dans chacun des régimes de retraite obligatoires.
- **Les assurés nés en 1950 et 1951** recevront une évaluation de la future retraite globale, à 3 dates (à 60 ans, à l'âge de départ au taux maximum et à 65 ans).

Il n'y a aucune démarche à effectuer. Ces documents sont envoyés de façon systématique par les caisses de retraite, en fonction de l'année de naissance des assurés.

Contacts utiles :

Pour toute information ou demande de rectification concernant la carrière au régime général :

www.info-retraite.fr
0821 10 20 30 (0,09 € la minute)

L'Assurance Maladie

Vous êtes victime d'un accident ? Déclarez-le à votre Caisse d'Assurance Maladie

Si vous êtes victime d'un accident qui engage la responsabilité d'une tierce personne (accident de la circulation, morsure d'animal, coups et blessures,...), pensez à le déclarer : remplissez un imprimé de déclaration d'accident.

Pour l'obtenir :

- Appelez la Caisse d'Assurance Maladie au **3646** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
- ou
- Connectez-vous sur **www.ameli.fr** rubrique « **Votre Caisse** »

Informez aussi votre professionnel de santé (médecin, pharmacien, kinésithérapeute, infirmier,...) que vous consultez suite à cet accident.

Votre déclaration permettra à votre Caisse d'Assurance Maladie de réclamer à la compagnie d'assurance de la personne responsable le remboursement de vos dépenses de santé.

Cette démarche simple ne modifie en rien les conditions habituelles de prise en charge de vos soins et permet de préserver notre système de santé.

36 46

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

Le 36 46, est un numéro unique pour joindre l'Assurance Maladie

Depuis le 1^{er} juillet 2008, l'Assurance Maladie a changé de numéro de téléphone. Désormais, un seul numéro de téléphone à retenir pour joindre les Caisses d'Assurance Maladie : le 36 46 avec à la clé une baisse du prix de l'appel.



DRODE & FRANCILIENNE D'ÉLECTRICITÉ

Haute et Basse Tension - Installations Industrielles
Cabines de Transformation - Installations bâtiments
Éclairage public et réseau - Dépannage et entretien
Enseignes - Chaufferies - Téléphone - Sonorisations
Fournisseur de l'administration

4, rue Branly - 77400 LAGNY-SUR-MARNE
Tél./Fax : 01 64 30 36 79
E-mail : drode@drode.9tel.com

PENSION
Repas d'affaires

RESTAURANT
Spécialités de poissons
Cuisson sur pierre chaude

Malocco

Elisabeth et Yannick

10, Grande Rue
77135 PONTCARRÉ

☎ 01 64 66 11 76
malocco.jnaillon@wanadoo.fr

CARROSSERIE FONTAINE



TÔLERIE - PEINTURE - PARE-BRISE

Réparations toutes marques - Dépannage - Remorquage

AGRÉÉE TOUTES ASSURANCES

Remise aux Cotes d'origine sur Marbre

42, rue du Chemin Vert - 77135 PONTCARRÉ
Tél. 01 64 66 21 85 - Fax 01 64 66 18 04



IMPRIMERIE CHAUVAT-BERTAU

Réalisation Graphique PAO
Flashage - Photogravure

Reprographie connectée Mac PC ; N.B. et Couleur
Dorure - Gaufrage - Relief - Découpe - Typo - Offset

4, chemin de Braque - B.P. 3 - 77135 PONTCARRÉ

Tél. 01 64 66 31 49 - Fax 01 64 66 10 95

E Mail : chauvat.bertau@wanadoo.fr

La Fête de la forêt (suite)

